DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE/COMMANDE PUBLIQUE Réf.:



Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le 28/05/2025

ID: 069-216900290-20250520-20250520DEC044-AU

# **DECISION DU MAIRE DE BRON**

Numéro: 20250520DEC044

Objet: Rénovation des cours du groupe scolaire Anatole France

#### Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** la procédure adaptée réalisée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique, relative à la rénovation des cours du groupe scolaire Anatole France,

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 15 mai 2025,

VU le rapport d'analyse des offres,

### **DECIDE**

**Article 1 :** de signer le marché public suivant :

- Titulaire: CHAZAL SAS 69808 SAINT-PRIEST Cedex
   Rénovation des cours du groupe scolaire Anatole France
- Prix global et forfaitaire : 297 878,88 euros H.T.
- Durée: 7 mois
- procédure utilisée : procédure adaptée ouverte

**Article 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

**Article 3 :** la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Envoyé en préfecture le 27/05/2025



Article 4 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur <u>www.telerecours.fr</u> dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le 28/05/2025

ID: 069-216900290-20250520-20250520DEC044-AU

VILLE DE BRON Direction des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique

### PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

jeudi 15 mai 2025

Objet de la consultation :

Rénovation des cours du groupe scolaire Anatole France

Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

#### **EMARGEMENT**

Nom et prénom	Signature
Président	0 . 107.01
Evelyne BRUNET	
<u>Titulaires</u>	
Linda TABTE	1
Marc DUBIEF	
Raphaël SULTANA	
Jean-Baptiste DOZOLME	
Anne-Laure BADIN	
<u>Suppléants</u>	9000
	0.0
Nathalie BRAMET-REYNAUD	
Pascal MIRALLES-FOMINE	
Marion CARRIER	
Françoise KIRASSIAN	2
Jean-Pierre ANGOSTO	
<u>Voix consultatives :</u>	
Comptable public ou son représentant	Excusée
Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations – Protection du marché et sécurité du Consommateur	Excusée
Agents de la collectivité ou personnalités désignées Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation	
Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique	Franse
Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	
Anne Allonsius	1900
Directrice de l'environnement et du cadre de vie Mathilde Thevenir	00000
Technicienne Service Environnement et Cadre de vie	1 4 4

🤾 Le quorum de la commission est atteint. Elle peu	ıt valablement délibérer.
--	---------------------------

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le 28/05/2025



ID: 069-216900290-20250520-20250520DEC044-AU

## Classement des offres :

Après avoir pris	connaissance du	Rapport d'	Analyse	des	Offres,	la	commission
d'appel d'offres							

Après avo d'appel d	oir pris connaissance du Rapport d' 'offres	Analyse des Offres, la commission
retien	t le classement des offres proposé	
1	CHAZAL	
2	TERIDEAL / TARVEL / SEGEX	
. 3	PARCS ET SPORTS / NOUVEAU PAYSAGE	
D.		
et décide	d'attribuer le marché	CHAZAL

Pour : Voas	Contre :	Abstentions :
rejette le cl	assement proposé	
Pour:	Contre :	Abstentions :

Signature de la Présidente : Observations éventuelles :

**Evelyne BRUNET** 

<sup>☐</sup> Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée.